

Ville de DECINES-CHARPIEU



RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2020

Conseil Municipal du 15 juillet 2020

SOMMAIRE

I- ELEMENTS DE CONTEXTE

A- Conjoncture économique

B- Loi de Finances 2020

C- Le COVID-19

II- ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROSPECTIVES FINANCIERES POUR LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

A- Section de fonctionnement

B- Section d'investissement

C- Structure et gestion de la dette

D- Engagements pluriannuels de la collectivité

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une obligation prévue par l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il doit en théorie se tenir dans un délai maximum de deux mois précédant l'examen du budget. Il permet d'associer le Conseil Municipal à la préparation du budget et doit réglementairement comprendre les éléments suivants:

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement avec les principales hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget;
- des éléments concernant la politique de ressources humaines de la collectivité;
- la présentation des engagements pluriannuels de la collectivité;
- des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette.

En raison de la crise sanitaire et économique liée au Covid-19, l'ordonnance modifiée n°2020-330 du 25 mars 2020 relative à la continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux prévoit que le débat d'orientation budgétaire peut exceptionnellement se tenir lors du même conseil municipal que le vote du budget.

A travers ce rapport, la ville de Décines-Charpieu tend à présenter de manière prospective ses orientations budgétaires, au regard des contraintes exogènes à la ville et celles de son propre environnement.

I- ELEMENTS DE CONTEXTE

A- Conjoncture économique avant le COVID 19

La croissance de l'économie mondiale a atteint son plus bas niveau depuis la crise financière de 2008-2009 passant de 3,5 % en 2018, à 2,9 % en 2019 et 3,0 % en 2020. Ce recul s'explique notamment par la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine à l'origine d'un recul du commerce mondial de près de 5 % depuis 2017.

Bien que non directement impliquée dans le conflit sino-américain, la zone Euro est confrontée à une croissance plus faible en raison d'une contraction des économies allemande et italienne ainsi que d'un ralentissement des exportations. La production industrielle européenne a ainsi diminué de 2 % sur un an. Par conséquent, il est d'ores et déjà prévu que la croissance tombera de 1,8 % en 2018 à 1,2 % en 2019 et 1,4 % en 2020 et 2021¹.

Du point de vue de la politique monétaire, le déficit pourrait contribuer à relancer l'économie en période de récession. La Banque Centrale Européenne (BCE) initie une nouvelle phase d'assouplissement monétaire en annonçant des mesures très engageantes comme une

¹ Source BCE.

baisse du taux de dépôt de -0,40 % à -0,50 %, la reprise à compter du 1^{er} novembre des achats nets d'actifs au rythme de 20 milliards d'euros par mois (« quantitative easing » ou QE) ainsi que l'aménagement dans un sens encore plus favorable du nouveau programme de prêts à longs termes aux banques (TLTRO III).

De son côté, la France enregistre en 2020 une diminution de sa croissance. Malgré une année 2017 marquée par une forte accélération de l'activité économique (+ 2,3 %), la croissance du PIB a décéléré pour se situer autour de 1,7 % en 2018, 1,4 % en 2019 et 1,3 % en 2020². Dans un environnement marqué par la faiblesse des taux d'intérêt et de l'inflation, il devient nécessaire d'utiliser la politique budgétaire pour soutenir la demande globale.

B- Loi de Finances 2020 initiale

Dès la Loi de Finances (LF) initiale pour 2020, on note un changement de cap par rapport à la Loi de Finances pour 2019 orientée vers le soutien de l'offre. Désormais, l'objectif réside dans le soutien de la demande à travers des baisses d'impôts pour les ménages. Par conséquent, la réduction du déficit public et de l'endettement public ne constituent plus la priorité.

Parmi les réformes majeures de la LF pour 2020 figurent la réforme de la fiscalité locale et la fixation des montants des dotations.

L'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est quasi-stable par rapport à 2019 à périmètre constant (près de 27 milliards d'euros). En revanche, celles de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmentent du même montant que l'année dernière en volume soit une hausse de plus de 90 millions d'euros pour chacune de ces dotations.

De leur côté, les investissements publics locaux ont connu, au cours de ces deux dernières années, une nette reprise. Cela se traduit par une hausse du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) de 350 millions d'euros (+ 6 %) qui devrait atteindre la barre des 6 milliards d'euros. Par ailleurs, la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA est repoussée au 1^{er} janvier 2021 pour des motifs d'ordre technique.

La LF pour 2020 retrace les grandes lignes de la réforme de la fiscalité locale. Ses dispositions rappellent que 80 % des foyers fiscaux français n'auront plus aucune cotisation de Taxe d'Habitation (TH) sur leur résidence principale à acquitter en 2020. Pour les 20 % des contribuables restant, l'allègement atteindrait 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023. A termes en 2023, la TH sur la résidence principale sera supprimée pour l'ensemble des contribuables. La TH sur les résidences secondaires et les locaux meublés occupés par une personne morale est en revanche maintenue. C'est à partir de 2020 qu'on calculera le produit de la TH et le montant de la compensation. A partir de 2021, les communes perdront le bénéfice de la TH. La perte des recettes fiscales sera compensée par le transfert aux

² Source la Loi de Finances pour 2020.

communes de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Dans le cas où cette compensation n'est pas suffisante, un mécanisme dit de « *coefficient correcteur* » sera mis en place par l'administration fiscale et se traduira par une minoration ou un complément de recette qui évoluera selon la dynamique des bases de TFPB, ce dernier devenant l'impôt pivot. Concernant la situation de Décines-Charpieu, la municipalité est confrontée à une sous-compensation corrigée par le coefficient correcteur³.

Le taux et le montant des abattements de la TH sont gelés en 2020. En revanche, le pouvoir de taux sur la TFPB est maintenu. Les bases de TH seront revalorisées en 2020 à hauteur de 0,9 %.

La LF 2020 dresse le calendrier de la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation destinée à mettre à jour de façon annuelle et permanente ces valeurs en tenant compte des évolutions du marché locatif. A cette fin, les propriétaires bailleurs devront déclarer à l'administration fiscale les loyers pratiques avant le 1^{er} trimestre 2023. Par la suite, une phase de concertation avec les collectivités s'ouvrira.

Enfin, le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales voit son enveloppe se maintenir à 1 milliard d'euros.

C- Le COVID-19

1.1 Contexte : un effondrement de l'économie et des finances publiques

La France et, avec elle, le territoire Décinois ont été pleinement impactés par les conséquences économiques liées à l'épidémie de Covid-19.

Le PIB français a baissé de 5,8% sur le premier trimestre 2020 et la baisse attendue pour le deuxième trimestre se situe entre 15%⁴ et 17%⁵. Ce choc économique d'une violence inédite est le plus fort depuis l'après-guerre. Au total, la baisse du PIB sur l'ensemble de l'année 2020 est estimée à -10,3%⁶.

La région Auvergne Rhône Alpes a été particulièrement impactée avec une économie régionale de baisse de 34% par rapport à son niveau normal en raison du poids important de l'industrie et du tourisme d'hiver.

Si une reprise tangible est constatée depuis le mois de mai, l'ampleur de la demande reste très incertaine.

³ Source DGFIP.

⁴ Source BdF

⁵ Source Insee

⁶ Source BdF au 9 juin 2020

Face à cette situation, la Banque Centrale Européenne maintient ses taux directeur à un niveau très bas afin d'assurer la liquidité bancaire.

La prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques 2020 a été revue à la baisse avec un déficit global dépassant désormais les 9 points de PIB.

Ce déficit s'explique d'une part en raison de la diminution drastique des recettes fiscales, de l'ordre de 36 milliards d'euros, parmi lesquelles : l'impôt sur le revenu (- 5 milliards d'euros), l'impôt sur les sociétés (-13,5 milliards d'euros), la Taxe sur la valeur ajoutée (- 12 milliards d'euros) mais également par les mesures fortes engagées pour tenter de contrer les impacts économiques de la crise sanitaire.

1.2 La mise en place de dispositifs exceptionnels

La loi de Finances pour 2020 a été modifiée par 2 lois de finances rectificatives les 23 mars et 25 avril et un troisième projet de loi est à l'étude.

Pour faire face à cette crise économique majeure, ces lois de finances rectificatives prévoient des mesures exceptionnelles de soutien financier aux entreprises et aux collectivités territoriales. C'est ainsi un plan d'urgence de plus de 110 milliards d'euros⁷ qui a été adopté. A noter que certaines mesures présentées ci-dessous sont prévues dans le projet de loi de finances rectificative actuellement en cours mais non votées à ce jour. Des inconnues demeurent donc quant à leur périmètre exact et à leurs modalités d'application.

Dispositifs de soutien en faveur des entreprises :

- Les garanties de l'Etat accordées aux prêts consentis par les banques, à compter du 16 mars 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 inclus, à des entreprises non financières immatriculées en France.
- La création d'un fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire (de plus de 7 milliards d'euros) permettant d'assurer une indemnisation des préjudices économiques.

Dispositifs de soutien en faveur des collectivités :

- Un abondement de l'enveloppe Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). L'enveloppe initiale de 570 millions d'euros a été abondée d'un milliard d'euros.
- L'anticipation du versement de la dotation globale de fonctionnement et du FCTVA afin de soutenir la Trésorerie des collectivités locales.
- Un mécanisme d'avance exceptionnelle sur les droits de mutation.

⁷ Montant à fin avril 2020

II- ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROSPECTIVES FINANCIERES POUR LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

A- Section de fonctionnement

1/ Les dépenses réelles de fonctionnement : 31,5 Millions d'Euros

La collectivité confirme son choix d'une gestion rigoureuse au plus près des besoins des habitants et toujours en adéquation avec ses ressources dans la continuité du mandat précédent.

L'épidémie du Covid-19 a conduit à une révision de la section de fonctionnement.

Chapitre 011: Charges à caractère général: 4 500 000 €

Les dépenses courantes dites "à caractère général" ont fait l'objet d'un travail approfondi de rationalisation et d'optimisation en baissant de 15 % depuis 2013.

La culture gestionnaire introduite dans les services est la clé d'une réduction des dépenses, tout en devant faire face à une hausse incompressible de certains coûts (assurances, fluides...) et d'évolution des services publics, tels les impacts découlant de la hausse des effectifs scolaires.

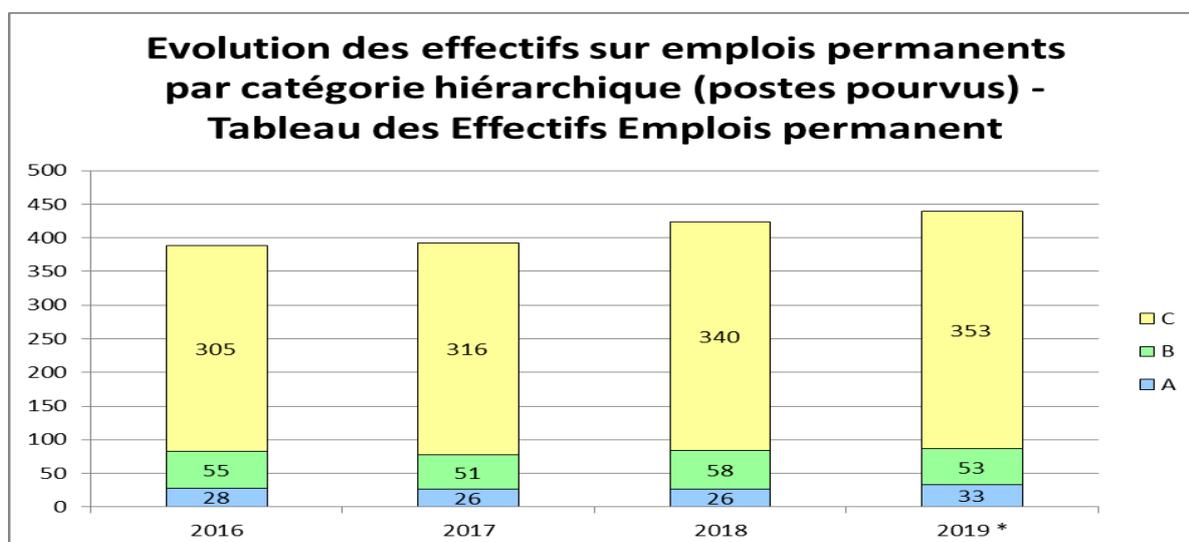
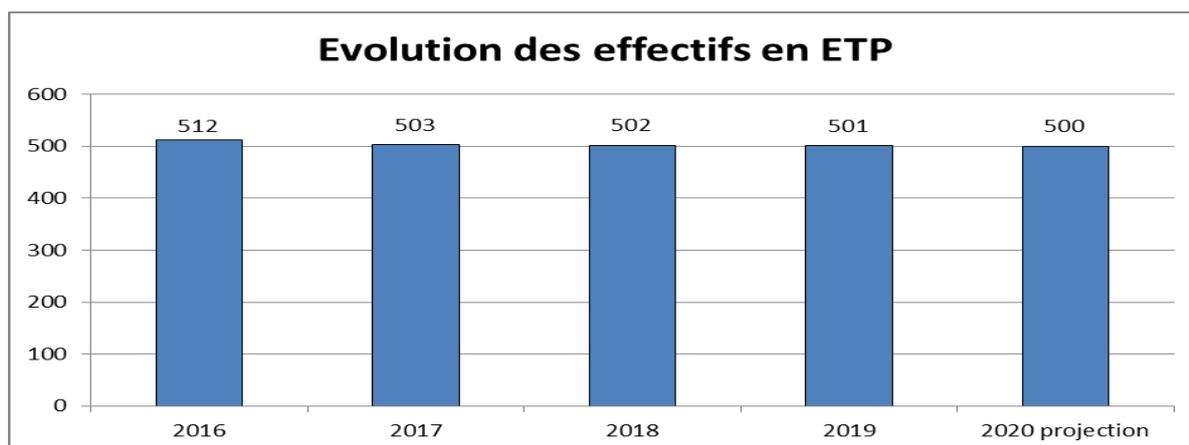
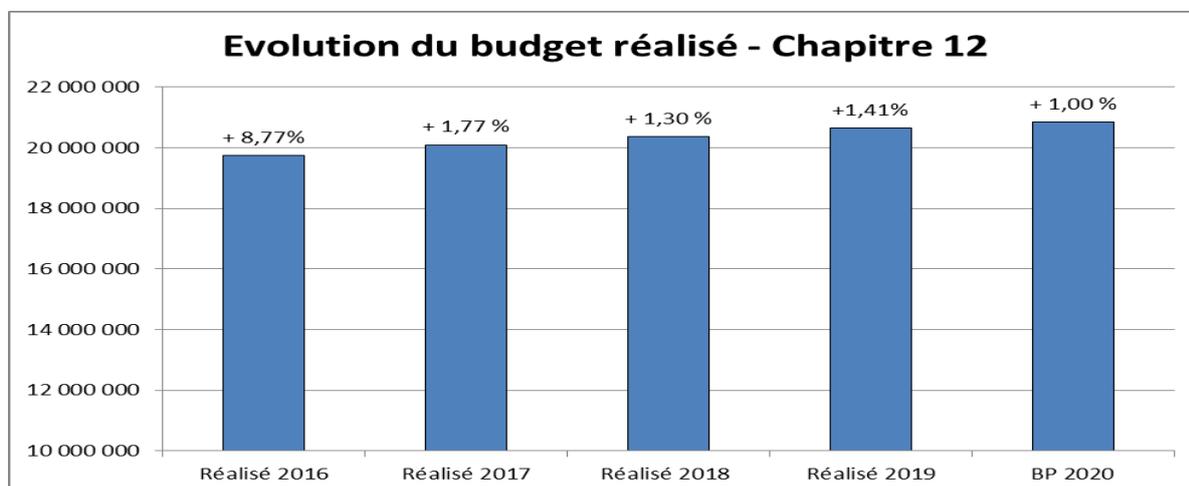
Par ailleurs, le COVID 19 a généré une diminution des prévisions initiales sur certains postes de dépenses (fluides, cantines, fournitures etc.) en grande partie compensées par des hausses sur d'autres postes (achat de masques et autres produits de protection, personnel de sécurité...).

Chapitre 012: Charges de personnel et frais assimilés: 20 844 565€

La masse salariale représente le poste de dépenses le plus important du budget de fonctionnement de la ville. La gestion des ressources humaines est donc un enjeu majeur, en veillant à la stabilisation des effectifs et à la maîtrise de la masse salariale, tout en contribuant à la réalisation des objectifs prioritaires de la collectivité par une allocation optimale des moyens humains.

Après des exercices 2015 et 2016 marqués par de fortes évolutions réglementaires (réforme P.P.C.R *Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations* des agents publics, réforme des rythmes scolaires...) et par la traduction de la volonté municipale de renforcer ses effectifs en matière de sécurité publique (agent de Police Municipale et de sécurisation des groupes scolaires), l'évolution de la masse salariale est aujourd'hui stabilisée.

L'important travail de rationalisation, notamment des lignes managériales vers les fonctions de terrain et d'optimisation des organisations engagés depuis le début du mandat porte ses fruits et se traduit par une stabilisation des effectifs. Ce processus devra maintenant être renforcé et une inflexion supplémentaire sera portée dans le cadre du prochain mandat par la mise en œuvre d'un plan d'action dédié (gestion du temps de travail, renforcement de la rationalisation des effectifs notamment).



L'évolution des effectifs en catégorie C s'explique par la démarche d'absorption de l'emploi précaire mise en œuvre par la collectivité, et de mise en correspondance des effectifs permanents prônée par le rapport 2014 de la Chambre Régionale des Comptes, ayant abouti à la mise en stage de 53 agents entre 2015 et 2019.

Chapitres 65 et 67: Autres charges de gestion courante / charges exceptionnelles: 5 000 000 €

Une gestion plus appuyée des subventions versées par la Municipalité va être entreprise au cours du prochain mandat, l'objectif étant d'accompagner les différents partenaires de la Ville de Décines-Charpieu dans la gestion et le suivi financier des sommes qui leur sont allouées afin de pouvoir se conformer aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Il est prévu pour autant, pour le Budget Primitif 2020, une enveloppe de subventions de l'ordre de 4 300 000 €.

Le tissu associatif reste un acteur majeur pour le territoire et le rôle de la Commune est bien à la fois :

- D'accompagner les associations dans leur fonctionnement au quotidien : mise à disposition de locaux, mise à disposition de matériels, de prêt de véhicules et matériels, espaces et supports de communication, formations....
- De participer au financement de projets contribuant à la dynamique du territoire.

C'est donc à l'aune de l'ensemble de ces éléments, et sous l'égide de critères objectifs que seront attribuées les subventions à partir de l'année 2020.

Ces chapitres intègrent d'autres dépenses telles que les indemnités aux élus ou encore la contribution directe au Symalim (Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage) prévues au même niveau que ceux de 2019. A noter toutefois une hausse de la contribution à l'école de l'Immaculée Conception en raison de l'école obligatoire à compter de 3 ans, dont une partie est compensée par l'Etat.

Chapitre 014: Atténuation de produits: 350 000 €

La ville de Décines-Charpieu supportera un prélèvement au titre du FPIC de l'ordre de 350 000 € en 2020 soit une hausse de 7,4% par rapport à 2019.

Chapitre 66: Charges financières: 420 000 €

Une gestion active de la dette permet d'envisager une stabilisation des charges financières par rapport à 2019 malgré un nouvel emprunt de 4,4M€ réalisé en 2019.

2/ Les recettes de fonctionnement : 33,5 Millions d'Euros

La perte de recettes liée au Covid-19 estimée à ce jour à plus de 800 000€ contraint la commune à augmenter les impôts locaux.

Chapitre 70: Produits des domaines: 1 800 000 €

Ce chapitre est en baisse de plus de 500 000€ entre le réalisé 2019 et les projections 2020 en raison de l'impact du Covid-19 (perte sur les recettes à caractère sportif, sur les recettes liées à la cantine, au périscolaire...).

Les produits des services et la politique tarifaire de la commune seront basés autant que faire ce peut, sur une adéquation entre le coût du service (inflation, prix de revient...).

Chapitre 73: Impôts et taxes: 27 000 000 €

La fiscalité

Au regard des contraintes auxquelles la ville doit faire face à la suite de l'épidémie du Covid-19, il a été décidé d'augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties permettant une hausse du produit fiscal de plus de 2M € par rapport à ce qu'il était attendu en début d'année.

Les attributions

Une attribution de compensation stable (6,6M €) et une dotation de solidarité communautaire (593 760 €) augmentée de 120 000 € au regard l'augmentation globale de l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire décidée par la Métropole de Lyon pour 2019 et les années suivantes.

Fiscalité indirecte

Il est prévu une stabilité sur la majorité des taxes indirectes (taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure).

Toutefois une baisse considérable est envisagée sur les droits de place en raison du geste envisagé en faveur des forains (1 trimestre d'abonnement offert) et sur les droits de mutations (de l'ordre de 300 000 €) en raison des ventes annulées ou reportées.

Chapitre 74: Dotations et participations: 4 100 000 €

La participation au redressement des comptes publics continue de s'imposer fortement aux collectivités. Le montant de la dotation globale de fonctionnement a été notifié à 1 384 210,00 € ce qui représente moins de 5 % des recettes de fonctionnement comparativement à 2013 qui représentait 12 %. Il s'agit d'une baisse de plus de 80 000€ par rapport à 2019.

En revanche, le montant de l'enveloppe de la dotation de solidarité urbaine est fixé à 522 104 €, soit une hausse d'environ 40 000 par rapport à 2019.

Enfin, il est également prévu une hausse du montant des compensations de l'Etat :

- Le montant de la compensation de la Taxe foncière a été évalué à 57 430 €, soit une hausse de 1,66 % par rapport à 2019.

- Le montant de la compensation de la Taxe d'Habitation a été évalué à 747 857 €, soit une hausse de 6,08 % par rapport à 2019.

On envisage également une hausse des autres participations de l'Etat de l'ordre de 170 000€ par rapport au réalisé 2019 en raison notamment de la compensation financière dans le cadre de la loi Blanquer abaissant l'âge obligatoire de la scolarité à 3 ans.

Chapitre 75: Autres produits de gestion courante: 230 000 €

Une diminution des recettes issues du patrimoine bâti de la ville est à prévoir compte tenu de la vente, au cours du précédent mandat, d'un certain nombre de logements à leurs locataires afin de favoriser l'accession à la propriété.

Toutefois, la ville de Décines-Charpieu s'engage à valoriser son patrimoine en adoptant une stratégie sur le long terme concernant les locaux et les parcelles dont elles disposent et qui sont mises à disposition.

Des recettes exceptionnelles stables.

Chapitre 13: Atténuation de charges: 190 000 €

Ce chapitre inclut une participation de 190 000 € de l'Olympique Lyonnais au titre de la compensation des frais de personnel liés au Grand Stade les soirs de match (contre 100 000 € en 2019). L'important travail de négociation mené avec l'OL a permis la signature d'un avenant à la convention initiale permettant de multiplier par trois le montant de la contribution annuelle. Ainsi, en année pleine, c'est-à-dire pour les saisons non impactées par le Covid, la ville recevra une participation de l'ordre de 300 000€

B- Section d'investissement

1/ Les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) : 6,4 Millions d'Euros

Des investissements dans le cadre de projets pluriannuels : 4 400 000 €

Ces dépenses d'investissement réalisées dans le cadre d'opérations pluriannuelles s'articulent autour de grands projets qui contribueront au bien être des décinois et au dynamisme de la cité. Elles sont détaillées en partie D du présent chapitre.

Des investissements récurrents : 2 000 000 €

Il s'agit des investissements liés au renouvellement du patrimoine notamment :

- Des équipements scolaires au cœur de la préoccupation de l'équipe municipale
- Un cadre de vie amélioré, au bénéfice des décinois
- Une remise aux normes nécessaire d'un patrimoine vieillissant à destination des services publics
- Divers acquisitions et aménagements valorisant les sites décinois

2/ Les recettes d'investissement : 7,1 Millions d'Euros

Des recettes directes : 1 300 000 €

Il s'agit des recettes issues du FCTVA, de la taxe d'aménagement.

Des subventions publiques et privées : 550 000 €

A travers la négociation auprès de différents partenaires institutionnels et privés, qui permet un financement de 12,5% des projets d'investissements votés sur AP.

Des cessions de patrimoine non stratégique : 500 000 €

La ville réaffirme sa stratégie de cession du patrimoine non stratégique, en cohérence avec les préconisations de la CRC.

Au delà des recettes d'investissement générées par cette stratégie, la ville travaille de manière active en veillant à faire de ces cessions de réelles opportunités de développement et d'amélioration du cadre de vie pour la population décinoise.

Toutefois, en raison de la crise économique et sanitaire, plusieurs cessions prévues en 2020 ont dû être décalées sur 2021 ce qui a contraint la ville à revoir ses prévisions initiales à la baisse.

Un autofinancement : 2 750 000 €

Cet autofinancement est financé par les amortissements et l'excédent généré en section de fonctionnement.

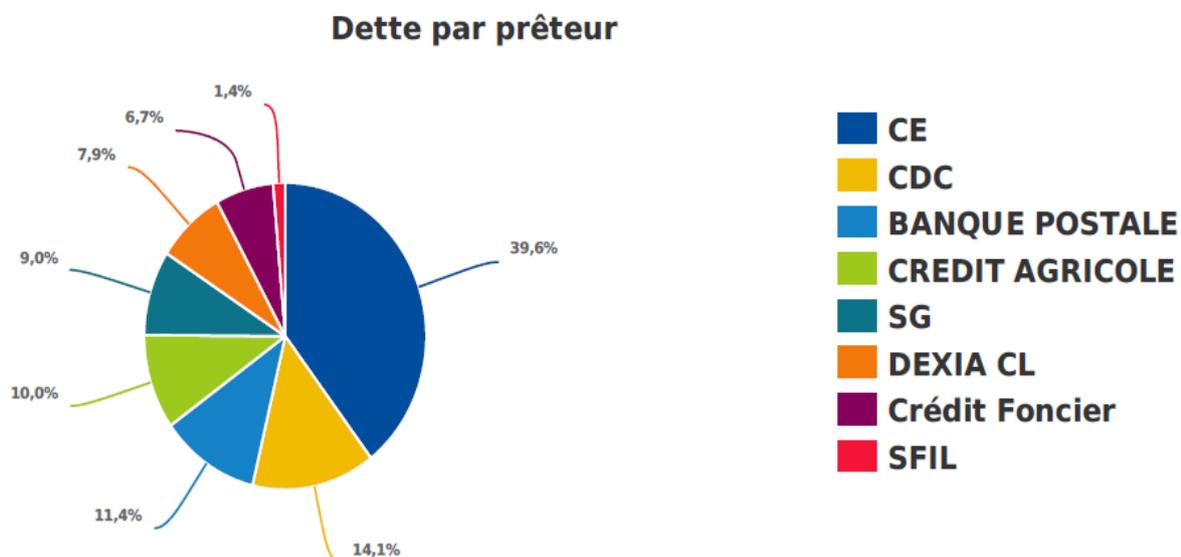
Un emprunt d'équilibre de 2 000 000 €

La ville de Décines-Charpieu souhaite maintenir un niveau de dette stable, aussi, elle veille à limiter le niveau du recours à l'emprunt en ce début de mandat. Ainsi, l'emprunt 2020 sera 2 fois moins élevé que celui de 2019.

C- Structure et gestion de la dette

1/ La dette propre

La commune détient 17 lignes de prêts réparties chez 8 prêteurs différents.



© Finance Active

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 est de 17 566 433 €.

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	11 703 411 €	66,62 %
Variable	3 379 102 €	19,24 %
Livret A	2 483 920 €	14,14 %
Ensemble des risques	17 566 433 €	100,00%

Taux moyen	Durée de vie résiduelle
2,35%	12 ans et 11 mois

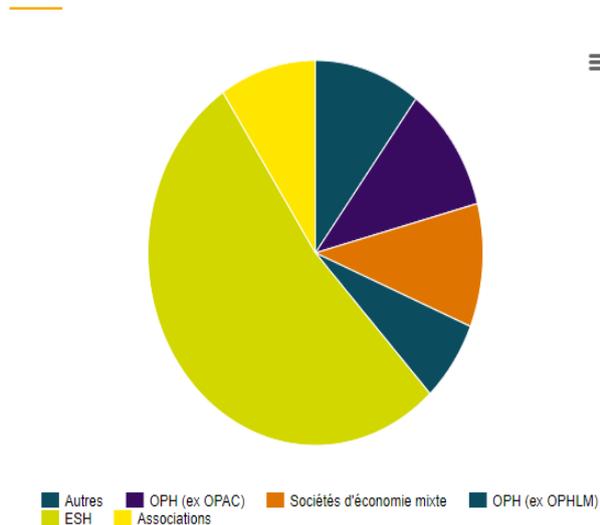
Le remboursement en capital sur 2020 s'élèvera à 1 800 000 € (après prise en compte de l'emprunt qui sera réalisé 2020).

2/ La dette garantie

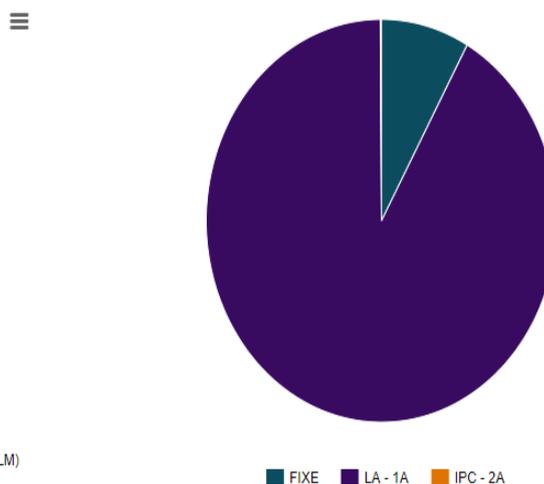
La commune garantit 112 prêts répartis chez 6 catégories de prêteurs.

Répartition de l'encours garanti

Par famille de bénéficiaire



Par type de taux et d'index



Le capital restant dû garanti au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 12 368 530 €.

Famille de bénéficiaires	Nombre de prêts garantis	Montant initial garanti (€)	Capital garanti restant dû (€)	Stock d'intérêts garanti (€)	% de l'encours
OPH (ex OPAC)	8	2 614 464	1 314 259	9 292,55	10,63
Associations	5	1 294 960	1 149 877	0	9,30
SEM	9	1 511 304	1 281 998	0	10,36
OPH (ex OPHLM)	1	862 651	840 881	24 697	6,80
ESH	87	7 541 459	6 514 138	0	52,67
Autres	2	1 339 500	1 267 377	0	10,25

D- Engagements pluriannuels de la collectivité

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement de la Commune comprennent des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses pluriannuelles en rapport avec une (ou un ensemble) d'immobilisations déterminées. Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice 2020.

Au titre de l'exercice 2020, près de 4,4M € de CP seront budgétés et répartis comme suit :

- la réhabilitation du Parc Troussier : 690 000 € de CP dans le cadre d'une AP de 4 700 000 €

Ce projet emblématique est achevé et a été inauguré. Il convient désormais de finaliser le mandatement de l'ensemble des décomptes généraux définitifs des marchés publics suite à la levée des réserves.

- la réhabilitation des Halles Décinoises: 550 000 € de CP dans le cadre d'une AP de 1 500 000 €

Ce deuxième projet phare du précédent mandat est achevé et a été inauguré. Il convient désormais de finaliser le mandatement de l'ensemble des décomptes généraux définitifs des marchés publics suite à la levée des réserves.

- la construction du nouveau groupe scolaire rue Émile Bertrand : 2 600 000 € de CP dans le cadre d'une AP de 10,5M€

Pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves, la ville a d'abord effectué des travaux de restructuration des locaux dans les écoles existantes permettant la création de 18 nouvelles classes entre 2014 et 2017.

Il est aujourd'hui nécessaire de mettre en place une solution durable avec la construction d'un nouveau groupe scolaire. Ce projet est constitué d'une première phase dont les travaux sont en cours, comprenant 8 classes, un espace de restauration, des salles d'activités et une salle de musique.

Une deuxième phase pour la réalisation de 8 classes supplémentaires est prévue à partir de 2021.

Ce projet porte des objectifs environnementaux ambitieux qui permettront de bénéficier de subventions. Il a été lancé en marché global de performances et impose des niveaux de performances énergétiques minimum. Il comporte une période de maintenance et d'exploitation de 5 ans permettant de veiller au respect des engagements pris.

- les travaux d'aménagement du groupe scolaire Beauregard et pour le RAMI : 310 000 € de CP dans le cadre d'une AP de 643 000 €

La vétusté des préfabriqués du Groupe Scolaire Beauregard et le risque pour la santé dû à la présence d'amiante ont imposé des travaux de démolition puis de reconstruction intégrale.

De plus, un relais d'assistantes maternelles itinérant (RAMI) va occuper une partie dédiée des locaux du groupe scolaire Beauregard plusieurs fois par semaine en journée et en soirée. La solution de nouvelles constructions de type traditionnel a été retenue. Les travaux sont achevés en dehors des travaux de façade qui restent à réaliser.

- les travaux sur l'EAJE Les Pitchounets : 150 000 € de CP dans le cadre d'une AP de 440 000 €

Ce projet vise à réaménager l'espace Marillat en vue d'agrandir l'EAJE Les Pitchounets et de permettre la création de nouvelles places permettant ainsi de poursuivre la dynamique engagée en matière de politique de la Petite Enfance. Les marchés publics de travaux sont actuellement en cours de passation pour une notification prévue en septembre 2020.

- les travaux de réhabilitation de la médiathèque : 30 000 € de CP dans le cadre d'une AP de 780 000 €

Ce projet répond à la volonté de rénover les locaux vieillissants et de développer une médiathèque Troisième Lieu, visant à privilégier la rencontre, l'échange, la valorisation de la cohésion sociale et la participation des habitants, l'esprit Troisième Lieu ayant vocation à constituer à la fois un espace de prêt de documents, un lieu d'études mais également de détente, de divertissement voire de concertation.

- les travaux de démolition et de reconstruction de l'école maternelle Charpieu : 40 000 € de CP dans le cadre d'une AP de 3 200 000 €

Cette école date de 1968 et la présence d'amiante nécessite d'importants travaux. La solution de démolition puis de reconstruction en bâtiment modulaire a été retenue. La passation du marché de maîtrise d'œuvre est actuellement en cours.

	Enveloppe du projet AP en euros	Crédits des Paiement 2020 en euros	Crédits de Paiement ultérieurs
Parc Troussier	4 700 000	690 000	0
Halles Décinoises	1 500 000	550 000	0
Construction école rue Emile Bertrand	10 500 000	2 600 000	7 750 644
GS Beauregard et RAMI	643 000	310 000	0
EAJE Les Pitchounets	440 000	150 000	278 892
Médiathèque	780 000	30 000	619 892
GS Charpieu	3 200 000	40 000	3 160 000
TOTAL	21 763 000	4 370 000	11 939 136